



DÉCISION **000 937** /2026/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/nmbb du **10 SEPT 2026** portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°000000093/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 10 juillet 2026 pour les travaux de construction d'un Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) avec Pompe à Energie Solaire (PES) dans le village Nkolmewout 2-Eko ranch, dans l'Arrondissement d'Endom, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre (En procédure d'urgence).

LE MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE,

- Vu** la constitution ;
Vu le décret n°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
Vu les Décrets n° 2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB/ du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°0000014/C/MINMAP/CAB/ du 23 Juillet 2025 relative aux modalités de constitution de consignation de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les Marchés Publics ;
Vu la lettre-circulaire N°0000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution ;
Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
Considérant le procès-verbal N°00000093/L/MINEE/CIPM/2026 du 09 septembre 2026 de la commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
Considérant le communiqué portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°000000093/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 10 juillet 2026.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après est déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°000000093/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 10 juillet 2026.

Soumissionnaire	Montant proposé TTC en FCFA	Délai D'exécution
TURBO MACHINES SEVICES CENTRAL AFRICA/ ETS NDONG AND SON'S	60 080 361	04 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publié partout où besoin sera. /-

**Le Ministre de l'Eau et de l'Energie
(MAITRE D'OUVRAGE)**

Ampliations :

- MINMAP
- CIPM/MINEE
- ARMP
- ARCHIVES/CHRONO.

